

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
3 janvier 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 octobre 2022, à 10 heures

Président : M^{me} Stoeva (Bulgarie)**Sommaire**

Point 56 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 56 de l'ordre du jour :
Souveraineté permanente du peuple
palestinien dans le Territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources
naturelles (A/77/90-E/2022/66)

1. **M. Alami** [Directeur de la Division des questions émergentes et liées aux conflits, qui relève de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], présentant le rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/77/90-E/2022/66), dit que les politiques et les pratiques israéliennes continuent de soulever des préoccupations quant à leur conformité avec le droit international et ont de graves répercussions sur les conditions de vie des Palestiniennes et Palestiniens.

2. Pendant la période considérée dans le rapport, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, Israël a intensifié sa répression contre les Palestiniens qui avaient exprimé des opinions dissidentes et a pris pour cible les organisations de défense des droits humains qui avaient fait état de violations du droit international, avaient demandé que les auteurs soient tenus responsables de leurs actes ou avaient accusé Israël d'apartheid. Israël a également intensifié son emploi déjà excessif de la force contre les Palestiniens, qui équivaut à une privation arbitraire de la vie. Les tensions qui ont éclaté en avril et mai 2021 dans le Territoire palestinien occupé et l'escalade militaire à Gaza ont fait des morts et des blessés parmi les civils et ont endommagé et détruit des infrastructures civiles. En Cisjordanie, les forces militaires et de sécurité israéliennes n'ont pas protégé la population palestinienne, alors que le niveau de violence civile observé était le plus élevé depuis 2017, et n'ont pas non plus tenu les auteurs responsables ; au contraire, elles sont apparues complices de nombreuses attaques. Israël a continué d'arrêter, de placer en détention et d'incarcérer des milliers de personnes, dont des centaines se trouvent actuellement en internement administratif sans inculpation ni jugement pour une durée indéfinie ; des cas de torture de détenus et de mauvais traitements à leur égard ont également été avérés. Les politiques et les pratiques appliquées par Israël dans la zone C et à Jérusalem-Est ont créé un environnement coercitif, qui a contraint des Palestiniennes et Palestiniens à quitter leurs foyers, ce qui pourrait s'apparenter à un transfert forcé. Des

habitations et d'autres bâtiments palestiniens dont la construction avait été financée par des donateurs ont également été détruits. La démolition à titre punitif des habitations des familles et des voisins de Palestiniens soupçonnés d'avoir commis des attentats constitue une peine collective, interdite par le droit international humanitaire. À Gaza, environ 16 250 logements et commerces ont été endommagés lors de l'escalade des hostilités en mai 2021, ce qui a aggravé la pénurie de logements.

3. Le système complexe de restrictions à la circulation imposées aux Palestiniens a véritablement isolé Gaza, Jérusalem-Est et la Cisjordanie et perturbe de ce fait la vie quotidienne. Le blocus de Gaza, qui dure depuis 15 ans, constitue une peine collective pour 2,1 millions de Palestiniennes et Palestiniens ; il a pour effet de détériorer gravement les conditions de vie et d'entraver le développement et la reconstruction. Israël continue de priver les Palestiniens de l'accès à leurs propres ressources naturelles en contrôlant les ressources en eau partagées en Cisjordanie et en épuisant ou en contaminant la principale source d'eau à Gaza. Il les empêche également d'utiliser plus de deux tiers des ressources agricoles de la Cisjordanie et 35 % des terres agricoles de Gaza. Il continue en outre d'exploiter les réserves minérales de la Cisjordanie, d'une valeur de 30 milliards de dollars, et n'a pas délivré de permis aux entreprises palestiniennes depuis 1994. Il limite aussi gravement l'accès des Palestiniens aux réserves de pétrole de la Cisjordanie, estimées à 1,5 milliard de barils, et au gaz naturel se trouvant au large de la côte de Gaza, qui représente plus de 2,5 milliards de dollars. Il a systématiquement dépouillé l'économie palestinienne des éléments indispensables à son bon fonctionnement ; la base de production continue de fondre, ce qui ne fait que détériorer encore les conditions de vie déjà désastreuses.

4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la baisse des financements et l'escalade des hostilités observée en mai 2021 ont aggravé la situation. Selon des estimations, en 2022, environ 2,1 millions de Palestiniennes et Palestiniens auront eu besoin d'une aide humanitaire. Le nombre de Palestiniens souffrant d'insécurité alimentaire est passé de 1,7 million en 2018 à 2 millions au début de 2021. Dans le Territoire palestinien occupé, le chômage atteint 26 % et l'hyperchômage, 47 %. Le système de santé palestinien est fragile, fragmenté et en pleine régression ; il manque de ressources humaines, financières et matérielles. De plus, l'infrastructure sanitaire de Gaza a été affaiblie par le blocus et l'escalade militaire. Les conséquences sur les services d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en particulier pour les

femmes et les filles, sont mises en évidence dans le rapport. Les Syriens du Golan pâtissent de politiques discriminatoires destinées à favoriser les colons israéliens, notamment en matière d'attribution des terres et de l'eau, de planification et de zonage ; ces politiques engendrent des conditions économiques et sociales difficiles, qui devraient encore s'aggraver, pour les Syriens. De nombreuses politiques israéliennes sont contraires au droit international – certaines sont discriminatoires tandis que d'autres peuvent s'apparenter à des transferts forcés et à des peines collectives – et ont conduit à une régression du développement, particulièrement à Gaza, en fragmentant l'économie palestinienne et en la rendant dépendante d'Israël et de l'aide étrangère. Le respect du droit international est par conséquent impératif, afin qu'aucune partie ne puisse jouir de l'impunité et que la justice et la paix soient garanties pour toutes les personnes vivant dans la région.

5. **M^{me} Nasser-Abushawesh** (Observatrice de l'État de Palestine) déclare que, par son occupation illégale du Territoire palestinien occupé, Israël continue de violer tous les principes du droit international et de déplacer intentionnellement les Palestiniens, de les déposséder de leurs logements, de s'approprier leurs terres et leurs ressources, d'entraver leur indépendance et leur développement et de saper leur économie par des pratiques coloniales illégales et des politiques d'apartheid. Le secteur agricole, qui est un moteur à part entière de l'économie et l'un des piliers fondamentaux de la sécurité alimentaire, est continuellement et délibérément pris pour cible par Israël : les forces d'occupation et les colons terroristes tuent et terrorisent les gens en plein jour, volent leurs terres et leurs ressources naturelles, brûlent et démolissent leurs habitations et leurs moyens de production, rasant leurs terres agricoles et déracinent leurs arbres fruitiers, notamment des oliviers centenaires, qui sont des éléments essentiels de l'économie palestinienne. En outre, Israël continue d'exploiter plus de 90 % des ressources en eau transfrontalières pour l'usage exclusif des Israéliens et d'en allouer moins de 10 % aux Palestiniens, alors que la plupart des zones où sont alimentés les aquifères se trouvent dans le Territoire palestinien occupé. Cela signifie qu'en moyenne, chaque Palestinien ou Palestinienne dispose de moins de 73 litres d'eau par jour à des fins domestiques, contre 300 litres pour un Israélien ou une Israélienne. Les Palestiniens survivent donc avec moins que le minimum de 100 litres par habitant et par jour recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé.

6. Les restrictions imposées par Israël, l'expansion des colonies illégales et l'intensification d'autres

pratiques ont pour effet non seulement d'empêcher le développement, mais aussi de provoquer une crise humanitaire. Les perspectives de l'économie palestinienne resteront sombres tant que la situation actuelle perdurera. Il est par conséquent impératif de mettre un terme à l'occupation israélienne illégale afin d'en finir avec les souffrances du peuple palestinien, de permettre à la Palestine de s'employer à parvenir à un véritable développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'assurer des conditions économiques et sociales viables au peuple palestinien, objectifs qui ne pourront être atteints sous l'occupation. La communauté internationale doit respecter ses obligations juridiques, car seule une action collective, assortie de mesures concrètes d'établissement des responsabilités, peut mettre fin à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid israéliens et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, dont fait partie le droit au développement durable.

7. **M. Khan** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les Palestiniens du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les Syriens du Golan syrien occupé jouissent du soutien indéfectible et sans réserve du Groupe dans leurs efforts et leurs aspirations en matière de développement économique. Le Groupe est profondément préoccupé par la nouvelle dégradation des conditions sociales et économiques du peuple palestinien provoquée par les pratiques illégales menées par Israël, notamment la poursuite de la colonisation des terres, en violation flagrante du droit international humanitaire, des dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et des résolutions des organes de l'ONU et au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il doit être mis fin à la confiscation par Israël des biens palestiniens, à la construction et à l'extension des colonies et du mur, à la démolition des maisons palestiniennes ainsi qu'à la dépossession massive et aux déplacements forcés des civils palestiniens. Le peuple palestinien continue de subir de graves restrictions en matière de planification, de construction et d'accès aux ressources naturelles dans la zone C, qui constitue plus de 60 % de la Cisjordanie occupée et est la région la plus riche en ressources naturelles. Tout investissement ou activité économique dans cette zone requiert un permis délivré par la Puissance occupante, mais il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir un tel permis : 99 % de leurs demandes de permis visant à former et à faire prospérer des communautés sur leurs propres terres ont été rejetées.

8. À Gaza, le blocus israélien illégal et les agressions militaires répétées ont rendu les objectifs de développement encore plus difficiles à atteindre en limitant l'accès des Palestiniens aux matériaux et aux technologies qui pourraient favoriser une utilisation efficace de l'énergie, de l'eau ou des autres ressources naturelles. C'est pourquoi le Groupe réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles et exige d'Israël qu'il cesse d'exploiter, d'endommager, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril ces ressources, car, ce faisant, il enfreint nettement le droit international et compromet l'aptitude des habitants des zones occupées à progresser sur la voie du développement durable. En outre, la communauté internationale doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités en assurant la protection du peuple palestinien, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, et en faisant pression sur Israël pour qu'il cesse ses attaques à répétition contre les civils, innocents, et les infrastructures. Des efforts multilatéraux s'imposent de toute urgence pour faire avancer le processus politique et préserver les chances de parvenir à une solution juste et durable pour les Palestiniens, fondée sur la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

9. **M. Al-shaikhli** (Iraq), prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, dit que les conséquences néfastes de l'occupation ont été largement décrites dans le rapport établi par la CESAO (A/77/90-E/2022/66). Les diverses façons dont l'occupation fausse l'économie palestinienne ont été exposées plus en détail dans le dernier rapport intitulé « Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé (TD/B/EX(72)/2) ». Par ses pratiques, Israël monopolise et met en péril les ressources palestiniennes, en particulier dans la zone C où, en application de politiques discriminatoires, les colons ont injustement accès aux terres et aux ressources. Les réserves naturelles de pétrole et de gaz qui se trouvent en Cisjordanie et au large de la côte de Gaza, et même les ressources minérales de la mer Morte, qui borde la Cisjordanie, sont exploitées par Israël et les Palestiniens en sont privés.

10. À Gaza, plus de quinze années de siège et d'incursions militaires répétées ont contraint plus de deux millions de personnes à vivre dans la plus grande prison à ciel ouvert de l'histoire, où l'économie est stagnante, le chômage est endémique et 60 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. La pandémie de COVID-19 a aggravé les difficultés qui existaient déjà dans le domaine de l'éducation à cause de

l'occupation. Les enfants doivent parcourir de longues distances pour rejoindre l'école la plus proche, souvent à pied ; ils passent par des points de contrôle et subissent le harcèlement des colons. Les agriculteurs palestiniens sont privés d'un accès équitable aux meilleures terres arables, à de l'eau en quantité suffisante pour cultiver et à d'autres moyens de production essentiels à l'agriculture. Toutes ces violations du droit international, du droit humanitaire international et de la quatrième Convention de Genève ont été rendues possibles par l'impunité dont jouit Israël. Le Groupe renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures efficaces afin qu'Israël, la Puissance occupante, réponde de ses actes conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

11. **M. Alwasil** (Arabie saoudite), s'exprimant également au nom de Bahreïn, des Émirats arabes unis du Koweït, d'Oman et du Qatar, en leur qualité d'États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, déclare que le développement durable du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé est intimement lié à la paix, à la sécurité et à la justice. Il faut mettre fin à l'occupation et trouver une solution globale et durable à la question palestinienne. Les habitants arabes sont privés de leurs droits au développement et à l'autodétermination. Dans cette période marquée par les tensions géopolitiques et d'autres problèmes mondiaux, l'occupation israélienne pèse sur tous les aspects de la vie économique et sociale.

12. Le droit international et la Charte des Nations Unies prévoient l'égalité des droits entre les peuples. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits des Palestiniens, dont le droit au développement. Les autorités israéliennes doivent se conformer aux résolutions internationales prescrivant la fin de l'occupation et le retrait complet de tous les territoires occupés, y compris le Golan syrien.

13. Les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe réaffirment leur soutien à la cause palestinienne et la nécessité de trouver rapidement une solution qui garantisse aux Palestiniens le droit de retour, la souveraineté sur leurs ressources naturelles et un État indépendant le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe. Ils invitent également instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à continuer d'apporter leur soutien au peuple palestinien en versant des contributions à l'Office de secours et de travaux des

Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

14. **M. Al-thani** (Qatar) dit que le rapport de la CESAO répertorie les souffrances des Palestiniens et des Syriens sous occupation. Israël, Puissance occupante, continue d'exploiter les ressources naturelles dans les zones occupées, en plus de détruire les maisons, de déplacer les résidents, de ravager les terres agricoles et de déraciner les arbres fruitiers. Cela est contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le paragraphe 2 de l'article 17 dispose que « nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété ». Dans leurs résolutions, les organes de l'ONU ont réaffirmé le principe de la souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles et ont appelé au respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé.

15. L'éducation, si importante pour le développement durable, a été interrompue à cause des dommages causés aux établissements scolaires à Gaza, à la fermeture des écoles et aux problèmes de sécurité qui touchent les enfants. Le Qatar a renforcé son soutien aux programmes d'éducation et aux autres services administrés par l'UNRWA. Au cours de la décennie écoulée, le fonds qatarien pour le développement (Qatar Fund for Development) a contribué à hauteur de 1,5 milliard de dollars à la reconstruction de Gaza. Le Qatar continuera d'appuyer toutes les mesures en faveur de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans la région.

16. **M. Mabongo** (Afrique du Sud) dit que l'occupation prolongée du territoire palestinien et du Golan syrien par Israël a des effets délétères sur la vie des Palestiniens et des Syriens et sur le développement économique et social des territoires occupés et qu'elle compromet la réalisation des objectifs de développement durable. Depuis qu'Israël a bouclé la bande de Gaza il y a quinze ans, ce sont plus de deux millions de résidents qui sont privés de la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. En outre, l'absence de contrôle sur les ressources naturelles, contrôle qui permettrait de répondre aux besoins criants en eau et en énergie et de mener à bien les efforts de reconstruction, entrave le relèvement de la Palestine après la pandémie de COVID-19.

17. Le Gouvernement sud-africain entend continuer de soutenir les initiatives qui visent à recadrer les ambitions de la communauté internationale sur la Palestine et le processus de paix au Moyen-Orient, en

particulier dans un contexte de tensions géopolitiques accrues. Il n'y aura ni paix ni justice pour le peuple palestinien tant que son droit inaliénable à l'autodétermination ne sera pas respecté. La communauté internationale n'a pas réussi à garantir l'application des résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 1948, et aucune action concrète n'a été prise pour remédier aux violations manifestes. Depuis 1967, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et au mépris des principes d'intégrité territoriale et de souveraineté, Israël a établi plus de 160 colonies et avant-postes sur des terres saisies au peuple palestinien, où vivent aujourd'hui plus de 600 000 Israéliens. L'Afrique du Sud continue d'appuyer la solution des deux États et les efforts internationaux visant à établir un État palestinien indépendant, pleinement souverain et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Il faut également renforcer le soutien à l'UNRWA, d'autant plus lorsque les temps sont difficiles. Des mesures concrètes doivent être prises par l'Organisation des Nations Unies pour soutenir la Palestine et résoudre le conflit israélo-palestinien, même s'il faut pour cela faire pression sur Israël, Puissance occupante.

18. **M. Gertze** (Namibie) souligne que les chances que le peuple palestinien voit se réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 sont particulièrement faibles. Il dit que son pays est profondément préoccupé par l'évolution de la situation dans le Territoire palestinien occupé, qui reflète les pratiques d'apartheid, et par l'apparente indifférence de la communauté internationale face à l'augmentation de la violence envers les Palestiniens. La multiplication des implantations israéliennes illégales, la mainmise d'Israël sur les terres, les restrictions qu'il impose à la circulation des personnes et des biens, et d'autres facteurs tels que la pandémie de COVID-19 ont considérablement entravé le développement économique et social du Territoire palestinien occupé. L'occupation israélienne de la Palestine, qui se poursuit en toute impunité et en violation du droit international et des résolutions des organes de l'ONU, est l'une des causes principales de tensions, d'instabilité et de violence dans la région, et porte atteinte au droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

19. La délégation namibienne est profondément préoccupée par l'emploi permanent de la force et par l'exploitation des ressources naturelles dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé. Les pratiques et les politiques déséquilibrées nuisent à l'avenir des populations sous occupation et touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles et les

jeunes, entraînant un appauvrissement, toujours plus grand. Le Gouvernement israélien doit donc mettre fin immédiatement à ses restrictions et actions illégales. La délégation namibienne recommande instamment à la communauté internationale de dénoncer collectivement les actes d'Israël en prenant des mesures concrètes, et pas simplement en exprimant des craintes ou de l'empathie. Israël doit cesser la destruction des maisons et des biens palestiniens et se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Seule la création de deux États, dans le respect des droits du peuple palestinien reconnus par la loi, ainsi que de l'unité et l'intégrité du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, pourrait apporter une paix globale, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, ainsi qu'aux accords commerciaux conclus entre Israël et la Palestine. Le consensus international doit être renforcé pour soutenir les positions selon lesquelles la Palestine doit réaliser son plein potentiel économique, l'occupation israélienne illégale doit prendre fin, et la Palestine doit devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

20. **M. Al Nahhas** (République arabe syrienne) affirme que les politiques d'occupation israélienne entravent systématiquement le développement économique et social. Israël, Puissance occupante, continue de bafouer les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international des droits humains, notamment en exerçant une discrimination à l'égard des citoyens syriens qui refusent la citoyenneté israélienne. Israël tente d'accroître la population de colons dans le Golan syrien occupé par le biais d'incitations comprenant l'octroi de parcelles de terrain pour la construction de logements et le développement d'activités agricoles commerciales, ainsi que des incitations financières supérieures à 10 000 dollars. Les autorités d'occupation israéliennes prévoient de faire construire 7 000 unités de logement supplémentaires dans la colonie de Katzrin d'ici à 2026 et de mener à bien divers projets commerciaux, industriels, énergétiques et touristiques sur les terres syriennes occupées.

21. Israël, Puissance occupante, commet de nombreuses violations de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Il construit des colonies et développe des activités commerciales dans le Golan syrien occupé, au détriment des moyens de subsistance agricoles des habitants et de leur santé. Israël impose volontiers sa législation fiscale aux agriculteurs syriens ; en revanche, en cas d'accident du travail, ces mêmes agriculteurs se voient refuser

l'hospitalisation gratuite au motif qu'ils ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation. Israël a construit 45 éoliennes sur une zone de 6 000 hectares de terres qui appartenaient à des agriculteurs syriens et qu'il s'est appropriés. Il a enterré quelque 1 500 barils de déchets radioactifs sur une vingtaine de sites dans le Golan syrien occupé, où le nombre de cancers est en augmentation. Les résolutions des organes de l'ONU prescrivant de mettre fin à l'occupation doivent être appliquées immédiatement dans l'intérêt du développement économique et de la santé des habitants.

22. **M. Ahmed** (Bangladesh) dit que le droit au développement pour toutes et tous est au cœur du Programme 2030, mais qu'un demi-siècle d'occupation et d'appropriation des terres et des ressources palestiniennes par Israël a appauvri le peuple palestinien et l'a privé de ce droit. Les pratiques et mesures auxquelles Israël continue de recourir, qui, souvent, constituent des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, ont des répercussions sur la situation économique et sociale en Palestine et portent durablement atteinte au développement et au bien-être de son peuple. Bien que l'Assemblée générale ait exigé, dans plusieurs résolutions, qu'Israël, Puissance occupante, cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé, ces exigences n'ont pas été satisfaites et le blocus de Gaza s'est poursuivi, ainsi que les meurtres et les hostilités insensées visant le peuple palestinien. La pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire sont en hausse en Palestine : le Programme alimentaire mondial estime que la pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent respectivement 53 % et 64,4 % de la population palestinienne. Le tissu socio-économique de Gaza s'est effondré en raison des effets cumulés du blocus maritime, terrestre et aérien, qui dure depuis 15 ans, de la limitation des échanges et de l'accès aux ressources, ainsi que des taux de chômage et de pauvreté élevés. Les restrictions des déplacements associées à la pandémie de COVID-19 ont encore accru les vulnérabilités.

23. La délégation bangladaise suggère des moyens d'améliorer la situation désastreuse. Premièrement, mettre fin à l'occupation israélienne, et aux violations systématiques et généralisées du droit international commises par Israël, permettrait à la Palestine de respecter ses engagements en matière de développement durable. Deuxièmement, la communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que le peuple palestinien et la population arabe du Golan syrien occupé tirent parti de leurs ressources naturelles, dont

ils ont été longtemps privés, et réclament réparation pour les dommages déjà causés par la Puissance occupante. Troisièmement, les transferts de fonds, l'aide alimentaire et les subventions aux projets pour l'atténuation de la pauvreté, l'éducation, l'autonomisation des femmes et les soins de santé doivent être intensifiés. Il convient également de soutenir le développement technique, de renforcer les capacités et de mettre en place des institutions afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte de diminution des financements et de recul marqué de l'aide étrangère. La Banque mondiale a estimé que l'économie palestinienne perdait chaque année presque 3,4 milliards de recettes potentielles en raison des restrictions israéliennes. Le Bangladesh réaffirme son soutien sans faille à la lutte juste et légitime du peuple palestinien et à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre de la solution des deux États.

24. **M. Hamadah** (Koweït) dit que le rapport de la CESAO rend compte de manière impartiale des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains perpétrées par Israël, Puissance occupante. Les politiques et les pratiques israéliennes discriminatoires font obstacle au développement du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé parce qu'elles entraînent l'épuisement des ressources naturelles, l'expansion des colonies, l'appropriation des terres et la détérioration des infrastructures. Comme il est indiqué dans le rapport, le Secrétaire général continue de réaffirmer la validité de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a décidé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Cependant, malgré les nombreuses résolutions des organes de l'ONU sur la question palestinienne, aucun progrès n'a été réalisé en 70 ans. La politique israélienne bouleverse la composition démographique à cause des expulsions, de la main mise sur les terres et de l'expansion des colonies. Le Koweït condamne ces pratiques israéliennes, soutient tous les efforts visant à rétablir tous les droits légitimes des peuples palestinien et syrien, et engage la communauté internationale à faire de même.

25. **M. Pedroso Cuesta** (Cuba) déclare que les restrictions imposées depuis 1967 sur les activités économiques, les ressources et les terres palestiniennes ont privé le peuple palestinien d'éléments vitaux pour le développement, rendant l'économie plus vulnérable aux chocs, aussi bien internes qu'externes. La poursuite des

politiques et pratiques israéliennes contraires au droit international a de graves répercussions humanitaires et socio-économiques sur les populations de Palestine et du Golan syrien occupé, en particulier sur leurs droits au développement et à la pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles. Dans le Territoire palestinien occupé, le taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis 2016, pour atteindre 26 % en 2021. L'Organisation mondiale de la Santé a recensé 233 attaques contre le secteur sanitaire en 2021, qui ont mis en danger la santé de plus de 1,35 million de Palestiniennes et Palestiniens. Selon des estimations, en 2022, environ 600 000 Palestiniens n'auront plus accès à l'éducation et auront besoin d'une aide humanitaire. D'après les tendances socio-économiques actuelles, si les conditions ne changent pas radicalement, il sera difficile d'atteindre les objectifs de développement durable.

26. Cuba condamne la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël, les politiques illégales et les pratiques de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien, les violations des droits humains et les crimes de guerre systématiques, qui provoquent de grandes souffrances. Le système d'oppression, d'exploitation, d'appropriation des ressources et de déni des droits de la population palestinienne constitue un véritable système d'apartheid. Cuba appuie les demandes du Gouvernement syrien visant à récupérer les hauteurs du Golan, saisies par Israël en 1967, et réitère les appels au retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés. Cuba a également demandé qu'Israël mette immédiatement fin à son occupation des territoires palestiniens et à ses politiques agressives et pratiques de colonisation, et qu'il se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle condamne les décisions unilatérales prises par les États-Unis d'Amérique de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, au mépris du statut historique de la ville, et de reconnaître la souveraineté israélienne sur le Golan syrien, en ce qu'elles constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

27. **M. Al Hammaddi** (Émirats arabes unis) indique qu'entre 2016 et 2022, son pays a octroyé une aide de plus de 684 millions de dollars au peuple palestinien. Son pays a également versé plus de 165 millions de dollars à l'UNRWA, dont 143 millions pour l'éducation et 11,7 millions pour la fourniture d'aide, de services sociaux et de produits de base à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Les Émirats arabes unis viennent de verser 25 millions de dollars à l'hôpital Al-Makassed de Jérusalem-Est. Ils ont aussi acheminé

par voie aérienne plus de 1 800 tonnes de nourriture et de fournitures médicales en Palestine, fait don de 1,4 million de doses de vaccin et mis en place un hôpital de campagne à Gaza pour aider à lutter contre la pandémie de COVID-19.

28. L'intervenant demande à la communauté internationale de soutenir les mesures qui préviennent l'escalade de la violence et font progresser les négociations. La seule solution est la solution des deux États, avec un État de Palestine indépendant et souverain, situé à l'intérieur des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Les Émirats arabes unis saluent les propos qu'a tenus le Premier Ministre israélien dans son discours du 22 septembre 2022 devant l'Assemblée générale, mais rappellent que les paroles doivent être suivies d'actes. Le statut juridique de Jérusalem-Est ne devrait pas être modifié, les Palestiniens devraient être autorisés à pratiquer leurs rites religieux et le rôle historique de gardien des lieux saints de Jérusalem qu'assume le Royaume hachémite de Jordanie devrait être respecté. Les Émirats arabes unis continueront de coopérer avec les partenaires régionaux et internationaux pour réunir les conditions permettant au peuple palestinien de vivre une vie décente, dans un État indépendant dont la société est pacifique, prospère et tolérante, aux côtés du peuple israélien.

29. **M. Al-shaikhli** (Iraq) dit que le rapport de la CESAO montre que les pratiques israéliennes telles que l'expansion des colonies, la démolition des habitations, les arrestations arbitraires et les restrictions à la liberté de circulation entravent le développement économique et social. Les politiques israéliennes menées à Jérusalem constituent une violation des résolutions des organes de l'ONU, du droit international et des droits humains. Les forces d'occupation font un emploi excessif de la force et imposent des politiques racistes et discriminatoires dans tout le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé.

30. En vertu du droit international et des normes internationales, le peuple palestinien jouit du droit de souveraineté sur ses ressources naturelles, y compris l'eau, et a le droit à une indemnisation pour l'épuisement et la mise en péril de ces ressources par la Puissance occupante, qui mettent les objectifs de développement durable complètement hors de la portée des Palestiniens. L'Iraq salue les efforts déployés par les organisations internationales et régionales pour atténuer les souffrances des habitants du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé, et attend avec impatience le jour où les Palestiniens pourront exercer

tous leurs droits dans un État indépendant. Un règlement équitable et juste de la question palestinienne, conformément aux résolutions internationales pertinentes, serait propice à la stabilité, à la prospérité et à une plus grande intégration économique dans toute la région du Moyen-Orient.

31. **M^{me} Rasheed** (Maldives) dit que le peuple palestinien vivant dans le Territoire palestinien occupé et la population arabe du Golan syrien occupé continuent de pâtir des politiques et des pratiques constitutives de violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, notamment de l'expansion des colonies, de la démolition de maisons et d'autres bâtiments, des restrictions d'accès et de circulation, et de l'emploi disproportionné de la force. Les restrictions imposées depuis 1967 ont rendu les populations sous occupation vulnérables aux chocs internes et externes, comme on l'a constaté avec la pandémie de COVID-19, lors de laquelle les rares ressources nationales et internationales destinées à l'aide humanitaire et à l'aide au développement à long terme ont été réorientées pour parer à la situation d'urgence et que cela a aggravé un peu plus la situation socio-économique. Les femmes et les filles ont été particulièrement touchées. En mai 2021, pendant l'escalade des hostilités, qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils et causé des dommages importants aux infrastructures civiles, les abris n'ont pas été équipés pour répondre aux besoins des femmes et des filles déplacées, qui ont subi une augmentation de la violence fondée sur le genre. En outre, dans le Golan syrien, la mainmise sur les terres et les ressources naturelles et les pratiques discriminatoires concernant l'eau et les terres sont endémiques et mettent en péril la santé, l'environnement et les activités agricoles des citoyennes et citoyens syriens.

32. Malgré l'engagement pris par les États Membres dans le cadre du Programme 2030 de ne laisser personne de côté, le peuple palestinien et les habitants arabes du Golan syrien occupé sont en voie de devenir des laissés-pour-compte. Sans souveraineté sur leurs ressources naturelles et leurs terres, ils ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable. Les Maldives soutiennent leur droit à l'autodétermination et condamnent fermement la violence et l'oppression qui sont exercées dans les zones occupées, au mépris total du droit international des droits humains. La communauté internationale doit s'engager à trouver une solution à deux États et prendre la responsabilité de faire en sorte que les peuples d'Israël et de Palestine vivent côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues.

33. **M. Varganov** (Fédération de Russie) a déclaré que l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, qui a en son centre la question palestinienne, reste une source de tension permanente dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La Russie continue de soutenir un règlement équitable de la question palestinienne fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, qui prévoient la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

34. Toutefois, on a récemment observé des tendances dangereuses à l'élargissement des mesures unilatérales et à la révision agressive des accords conclus par le passé, notamment la décision des États-Unis relative à Jérusalem et leur reconnaissance illégitime de la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, qui constitue une violation flagrante du droit international. Dans ce contexte, la délégation russe tient à réaffirmer que le Golan fait sans conteste partie intégrante du territoire syrien. Elle constate en particulier avec préoccupation la création, par Israël, d'une situation irréversible sur le terrain, à savoir, l'expansion des colonies illégales, l'expulsion des Palestiniens, la destruction des logements et la confiscation de biens, y compris des terres agricoles. Le niveau de violence reste élevé, non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie, à cause des actions et opérations militaires israéliennes arbitraires et disproportionnées.

35. Il est essentiel d'apporter un soutien à l'UNRWA, dont les dimensions humanitaires et politiques ont un effet stabilisateur important sur les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient. À ce propos, les tentatives visant à discréditer l'UNRWA et à le priver de son financement sont irréfléchies. Il est naïf et dangereux d'espérer que le problème des réfugiés palestiniens disparaisse avec la suppression de cet Office. Les tentatives – des pays occidentaux en premier lieu – de remplacer le processus politique par une paix économique et de promouvoir la paix israélo-arabe sans résoudre la question palestinienne sont également contre-productives.

36. **M. Koba** (Indonésie) dit que les politiques et pratiques israéliennes, associées à la pandémie de COVID-19 et à la récession économique, ont aggravé la situation socio-économique des habitants palestiniens du Territoire palestinien occupé et du peuple syrien vivant dans le Golan syrien occupé et ont gravement compromis leur capacité à poursuivre un développement durable, dans la mesure où elles ont rendu l'économie dépendante de la Puissance occupante

et de l'aide étrangère. L'Indonésie réaffirme sa détermination à prêter assistance à la Palestine et à favoriser le renforcement de ses capacités. Au cours des seize dernières années, l'Indonésie a organisé plus de 180 sessions de formation sur le commerce, le financement, l'agriculture, la santé, l'autonomisation des femmes, la démocratisation, la bonne gouvernance et l'atténuation des effets de la pandémie, auxquelles ont assisté plus de 2 000 participants. Elle est disposée à renforcer encore la coopération pour le développement avec la Palestine dans le cadre d'efforts bilatéraux, Sud-Sud et multilatéraux. La communauté internationale doit continuer d'apporter protection, soutien et assistance aux personnes qui vivent dans les territoires occupés, notamment par l'intermédiaire des entités des Nations Unies.

37. Cela dit, les programmes et l'assistance économiques resteront vains sans une véritable liberté d'exercer le droit fondamental de gestion des ressources naturelles. Israël doit donc mettre fin à ses politiques et pratiques illégales, qui menacent la vie quotidienne des Palestiniens et des Syriens vivant dans les territoires occupés. L'Indonésie appelle à la reprise, dans les meilleurs délais, de négociations multilatérales crédibles afin de parvenir à une paix durable pour la Palestine, fondée sur une solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux paramètres dont il a été convenu au niveau international et aux résolutions des organes de l'ONU.

38. **M. Abdelaal** (Égypte) déclare que la récente escalade de la violence à Gaza a entraîné de nouvelles destructions d'infrastructures, de logements et d'installations civiles. En Cisjordanie, les démolitions de maisons, les mainmises sur les terres et les violences commises par les colons se sont multipliées, ce qui compromet la solution des deux États, alors même que l'exploitation des ressources naturelles par Israël empêche les Palestiniens d'améliorer leurs conditions de vie. Dans le Golan syrien occupé, les autorités israéliennes continuent d'étendre les colonies et de modifier la démographie. Année après année, la Commission se voit présenter des rapports de la CESAO, de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui témoignent de la dégradation de la situation. Les pratiques israéliennes sont en contradiction avec le droit international et les résolutions des organes de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les instruments internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

39. Les conditions ne s'amélioreront pas tant que les Palestiniens ne seront pas rétablis dans leurs droits, y compris leur droit de souveraineté sur leurs ressources naturelles. Ils devraient notamment avoir accès à toutes leurs ressources dans la zone C et ne plus être dépendants de l'économie israélienne. Israël doit respecter les accords signés, en particulier en ce qui concerne les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne. L'Égypte poursuivra ses efforts visant à maintenir le cessez-le-feu à Gaza et invite instamment les États donateurs à continuer d'apporter leur soutien au peuple palestinien. La seule façon de parvenir à la stabilité et à la sécurité au Moyen-Orient est d'établir un État palestinien indépendant le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international, aux résolutions des organes de l'ONU et à la solution des deux États.

40. **M^{me} Marin Sevilla** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il est très préoccupant qu'après plus de soixante ans de conflit, Israël continue de recourir à des pratiques cruelles et inhumaines contre le peuple palestinien, qui sont constitutives de déplacements forcés, d'apartheid, d'emploi excessif de la force, d'exécutions extrajudiciaires, de détention arbitraire (y compris d'enfants), de torture, de démolition de logements et d'établissements commerciaux, de colonisation illégale et de restrictions à la circulation des personnes, des biens et des services et à l'accès aux sites religieux. Ces pratiques constituent un crime de guerre contre des innocents et sont contraires au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU. L'occupation est le principal obstacle au développement en Palestine ; elle vise à contrôler les activités économiques et à épuiser les ressources naturelles, même pendant la pandémie de COVID-19, de sorte qu'il est difficile pour les Palestiniens de mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et de jouir de l'ensemble des droits humains, notamment les droits sociaux, économiques et culturels. L'eau, les ressources minérales et l'énergie sont toutes sous le contrôle strict d'Israël.

41. Le Venezuela appelle à mettre fin aux relations commerciales avec les entreprises des colons du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé. Dans le Golan syrien, la Puissance occupante étend les colonies illégales, exploite les ressources naturelles et applique des pratiques discriminatoires en matière de construction, d'accès à l'eau et de vente de produits sur le territoire syrien. La République bolivarienne du Venezuela rejette fermement toutes les pratiques israéliennes et réaffirme la souveraineté des peuples palestinien et syrien des territoires occupés sur leurs ressources naturelles.

42. **M. Abd Aziz** (Malaisie) déclare que les populations palestinienne et syrienne des zones occupées continuent de subir les conséquences néfastes de l'oppression systématique qui découle des politiques discriminatoires, du déni des droits fondamentaux, de l'imposition de conditions de vie difficiles, des actes inhumains et de la mainmise sur les terres et les biens, et qui équivaut à un crime d'apartheid et qui est clairement incompatible avec la recherche de la paix et de la coexistence pacifique. Les restrictions d'accès et de circulation, de même que les bouclages imposés par la Force occupante, continuent de perturber la vie quotidienne en ayant de lourdes conséquences notamment sur les droits au travail, à un niveau de vie suffisant, à l'éducation et à la santé. La communauté internationale ne doit pas faire fi des pratiques illégales appliquées par la Puissance occupante et les colons illégaux, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des Palestiniennes et Palestiniens. La communauté internationale doit également demander à Israël de mettre immédiatement fin à son occupation, de cesser ses pratiques d'apartheid et de se conformer à toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. La délégation malaisienne appelle à la reprise de négociations sérieuses fondées sur la solution des deux États. Il faut redoubler d'efforts pour mobiliser l'aide aux Palestiniens et aux Syriens des territoires occupés et ainsi progresser vers un relèvement durable. La délégation malaisienne engage donc les États Membres à soutenir et à financer le travail essentiel de l'UNRWA en lui versant des contributions généreuses. Par exemple, la Malaisie s'est engagée à verser 5 millions de dollars sur cinq ans pour assurer un financement prévisible et durable à l'UNRWA, qui est un partenaire essentiel dans la réalisation du Programme 2030.

43. Dans le Golan syrien occupé, Israël continue d'exécuter un plan pluriannuel visant à développer illégalement les activités agricoles en s'emparant des terres. Les pratiques discriminatoires constantes en ce qui concerne l'eau compromettent également les activités agricoles des citoyens syriens des zones occupées et aggravent encore leur situation économique. La délégation malaisienne réaffirme la position qui est la sienne depuis longtemps, à savoir que les hauteurs du Golan doivent être restituées à la République arabe syrienne. La Malaisie continuera de jouer un rôle actif dans les différents forums régionaux et multilatéraux de manière à utiliser tous les canaux pertinents afin de parvenir à un règlement juste, durable, global et pacifique de la situation en faveur des Palestiniens et des Syriens des territoires occupés. Un silence assourdissant sur les violations systématiques des droits, y compris en ce qui concerne les ressources naturelles, ne fera qu'encourager l'impunité d'Israël et

la pratique du deux poids deux mesures de la part de la communauté internationale.

44. **M. Al Zadjali** (Oman) dit que son pays soutient les aspirations du peuple palestinien à un État indépendant, conformément au droit international, aux résolutions internationales pertinentes et à l'Initiative de paix arabe. Il partage l'inquiétude de la communauté internationale face à l'exploitation, par Israël, Puissance occupante, des ressources naturelles du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé, et face à la destruction et à l'appropriation des terres agricoles, des vergers et des sources d'eau. Une paix juste et globale au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par la création d'un État palestinien indépendant et viable ayant Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que par le retrait total et inconditionnel du Golan syrien occupé. Dans l'intervalle, Israël doit se conformer aux dispositions du droit international et aux résolutions internationales pertinentes pour ce qui concerne les territoires qu'il occupe.

45. **M. Latrous** (Algérie) affirme que le rapport de la CESAO ne laisse aucun doute quant au fait que les politiques agressives menées par Israël au mépris de l'ONU aggravent les difficultés économiques auxquelles fait face le peuple palestinien dans un contexte de pandémie de COVID-19, de tensions géopolitiques et de crises alimentaire et énergétique mondiales. En occupant les territoires, Israël monopolise les ressources et s'approprie les terres, en violation flagrante du principe de la souveraineté des peuples sur leurs ressources. Cet appauvrissement délibéré du peuple palestinien se poursuit depuis des années, les exportations et les importations palestiniennes étant entravées par de lourdes taxes. L'Algérie appelle la communauté internationale à agir pour mettre fin à l'occupation et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et son droit d'établir un État indépendant souverain, avec Jérusalem pour capitale.

46. **M. Hamed** (Libye) déclare qu'à mesure que les conditions de sécurité et la situation humanitaire, sociale et économique continuent de se dégrader, les Palestiniens aux prises avec l'occupation israélienne perdent confiance en l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à les aider à recouvrer leurs droits et à instaurer une paix juste et durable. Le rapport de la CESAO montre que l'entité israélienne continue d'étendre les colonies, de démolir les logements et de construire le mur de séparation. Les restrictions israéliennes aggravent le chômage, l'effondrement des infrastructures, les pénuries d'énergie et l'insuffisance de nourriture et d'eau dans une économie palestinienne qui ressent déjà les effets de la pandémie de COVID-19,

des autres crises mondiales et des tensions géopolitiques. Malgré les nombreuses résolutions et instruments internationaux affirmant le droit des Palestiniens de créer un État indépendant sur leur terre natale, l'entité israélienne non seulement persiste dans son occupation brutale, mais s'approprie même des terres palestiniennes supplémentaires pour y installer des Juifs sionistes du monde entier. À Gaza, le siège brutal se poursuit et les besoins fondamentaux des deux millions de Gazaouis sont totalement ignorés. La situation actuelle est en totale contradiction avec la promesse du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

La séance est levée à midi.